



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2014**

La séance est ouverte à 20h45.

Etaient présents : M. P. PANNETIER, Mme P. GISLE, MM. P. BERQUET, E.DUPONT, Mmes S. MURGADELLA, D. MARIOT (à partir de la délibération n° 2014/75), MM. E. NIVET, Y. GOUNOT (à partir de la délibération n° 2014/75), Mme F. FORZANI, M.M A. POULLOT, B. LERISSON, Mme N. THERRE, M. C. LE DANTEC, Mmes C. FERNANDES (à partir de la délibération n° 2014/75), J. MAHLMANN

Secrétaire de séance : Mme F. FORZANI

1/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 11 juin 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 11 juin 2014

2/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 10 juillet 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 10 juillet 2014

3/ Adoption de la charte de qualité des réseaux d'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la charte de qualité des réseaux d'assainissement établie par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement. **DECIDE** de faire appliquer cette charte de qualité des réseaux d'assainissement lors de la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement de la commune.

4/ Adhésion de la Commune à un groupement de commande d'achat de gaz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commande d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines. **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le syndicat d'Energie des Yvelines. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant. **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Châteaufort sera partie prenante. **DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Châteaufort est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

5/ Reversement du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte des évolutions législatives introduites par la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 concernant la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. **DEMANDE** au SEY le reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue pour son territoire. **PREND** acte que le reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité versée par le SEY sera minoré des frais de contrôle et gestion

6/ Cession des parcelles – projet de requalification de la RD 36 : signature des actes administratifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE pouvoir au Maire à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à l'acceptation de la nouvelle proposition d'acquisition des parcelles concernées pour un montant de 6 732,08€ (six mille sept cent trente-deux euros et huit centimes),

7/ Classement de voie dans le domaine public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE sa délibération du 19 mars 2014 décidant le classement de cette voie dans le domaine public communal. **EMET un avis favorable** au classement de cette voie d'une longueur de 70 mètres en tant que voie communale. **PRECISE** que l'intégration de cette voie porte le mètre linéaire de voirie communale à 9 752 mètres au lieu de 9682 mètres au 1^{er} janvier 2015.

8/ Création d'emploi – Adjoint Administratif Territoriale de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2014

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe - ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

9/ Non survol intempestif des hélicoptères au-dessus des communes du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse - motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUTIENT la démarche de l'Union des Amis du Parc et la motion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. **S'OPPOSE** au survol des hélicoptères afin de préserver la qualité de vie de sa population et la quiétude de l'aire protégée constituée par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. **DEMANDE** au Préfet de suspendre l'activité hélicoptères d'écologie et de tourisme sur Toussus le Noble pour la réduire à la seule activité de maintenance.

10/ Convention entre l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Commune de Châteaufort

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention annexée à la délibération. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention. **DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits au Budget 2014 de la Commune.

11/ Indemnité pour le gardiennage des églises communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer pour l'année 2014, l'indemnité de gardiennage des églises communales à 119,55€ pour le gardien ne résidant pas dans la commune. **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

12/ Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public pour la gestion des accueils périscolaires et du centre de loisirs avec l'IFAC

Afin de tenir compte de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014, il est nécessaire de prolonger par avenant la délégation de service public pour respecter la continuité du service jusqu'à la fin des vacances d'hiver 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE l'autorisation au maire de signer l'avenant n° 3 modifiant la délégation de service public liant la commune de Châteaufort à l'association IFAC.

Décisions municipales

M. le Maire informe les élus de la décision municipale qu'il a signée, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT

Décision municipale n° 2014-06 – signature d'un marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de l'école primaire avec la société TERE.

La séance est levée à 21h40

Le Maire,

Patrice PANNETIER